

# Pour orchestrer votre RETRAITE

## CONTRAT DE RETRAITE LOI MADELIN

3 NOTES

**A**NTICIPER

**F**RUCTIFIER

**E**NDOSSER votre rente

2 MESURES

J'EPARGNE

JE PERÇOIS

1 CLE

**A**FE GENERATION 2



## OBJECTIF POUR LE CHIRURGIEN DENTISTE

# Réduire son Bénéfice Imposable Tout en préparant sa retraite

## Le Contrat de Retraite Loi Madelin

### LE PRINCIPE DU CONTRAT DE RETRAITE LOI MADELIN

Le contrat de Retraite Loi Madelin est un produit financier destiné aux travailleurs non salariés dont les professions libérales.

Il permet de percevoir à la retraite des revenus sous forme de rentes. Pendant toute la phase d'épargne, le montant des cotisations versées est déductible du bénéfice imposable, dans la limite des plafonds en vigueur.

### POURQUOI SOUSCRIRE UN CONTRAT RETRAITE MADELIN

- ⇒ Les régimes de retraite classiques sont devenus insuffisants pour assurer un niveau de vie proche de celui que l'on avait pendant la vie professionnelle
- ⇒ La vente de l'outil de travail en fin d'activité ne permet plus de se constituer un complément de revenus solide.
- ⇒ L'allongement de la durée de vie invite chacun à prévoir des garanties de revenus durables.

**LE CONTRAT DE RETRAITE LOI MADELIN EST ALORS UNE ALTERNATIVE EFFICACE**

## L'AVANTAGE FISCAL DU CONTRAT DE RETRAITE MADELIN

### **Pendant la vie du contrat retraite Madelin : bénéfice d'un régime fiscal avantageux propre à la retraite Madelin.**

Le principal avantage du contrat de retraite Madelin est la déduction fiscale de la cotisation de votre bénéfice imposable.

Pour 2010, les taux marginaux d'imposition varient de 5,5 % à 40 %. Plus la tranche marginale d'imposition est forte, plus l'économie d'impôt est importante. C'est pourquoi, la souscription d'un contrat de retraite Madelin est toujours avantageux, avantage qui devient une réelle opportunité fiscale dès lors que votre taux marginal d'imposition atteint 30 %.

Pour être déductible, le contrat retraite Madelin doit répondre à certaines exigences légales (caractère régulier des versements, les cas de rachats sont fixés légalement, sortie sous forme de rente). : c'est le cas du contrat AFE Génération 2 qui vous offre un cadre ouvert à la déductibilité fiscale de vos cotisations.

Le contrat de retraite étant non rachetable, sa valeur de capitalisation est exonérée d'ISF, et ce pendant toute la phase de constitution de l'épargne, c'est-à-dire pendant votre période d'activité professionnelle. Si vous avez alimenté régulièrement votre contrat pendant plus de quinze ans, sa valeur de capitalisation échappera aussi à l'**assiette de l'ISF** pendant la phase de service de la rente, à votre retraite.

### **DETERMINATION DU PLAFOND DE DEDUCTION MADELIN.**

Le plafond est de 10 % du revenu net imposable limité à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS au 01.01.2010 : 34 620 €), soit une limite de déductibilité de : 27 696 € (10 % de 8 x 34 620 €).

Au plafond, on s'ajoute 15 % du revenu imposable entre 1 et 8 fois le PASS, soit un montant maximum de 36 351 € [15 % de (276 960 € – 34 620 €)].

La déductibilité maximale pour la retraite en 2010 est donc de 64 047 € (27 696 € + 36 351 €).

Il convient de déduire de ce plafond, l'abondement effectué par l'entreprise ou par l'activité libérale ou indépendante, au PERCO (Plan d'Epargne Retraite Collectif). Cet abondement est limité à 4.600 € par an.

## CRITERES DE CHOIX D'UN BON CONTRAT DE RETRAITE MADELIN

Dans le but d'informer les prospects, la presse spécialisée en assurance vie et les comparateurs de produits d'assurance fondent leur appréciation d'un Contrat de Retraite Madelin sur les critères suivants :

- ⇒ La qualité de l'assureur,
- ⇒ Le niveau de frais,
- ⇒ La souplesse du contrat en termes d'arbitrage ou de transfert,
- ⇒ La palette de fonds proposés et leurs rendements,
- ⇒ Les garanties optionnelles, leur utilité et leur coût,
- ⇒ Les conditions de liquidation,
- ⇒ La gamme de rentes accessibles au terme du contrat.

## LES ATOUTS DU CONTRAT DE RETRAITE MADELIN AFE GENERATION 2

Le contrat de Retraite Madelin AFE GENERATION 2 présente :

- ⇒ **Un assureur reconnu comme un acteur majeur sur le marché de la retraite des TNS,**
- ⇒ **Des frais se situant dans la fourchette basse de ce qui se pratique sur le marché,**
- ⇒ **Une périodicité du mode de versement des cotisations est maximale alors que la majorité des assureurs refuse le versement annuel ou semestriel,**
- ⇒ **Des relevés de situation accessibles sur Extranet et possibilité de procéder à des estimations de rente : le courtier et le TNS peuvent à tout moment se connecter,**
- ⇒ **Une souplesse de mise en place de nouvelles options à la demande de AFE,**
- ⇒ **Un large panel de supports financiers et une bonne performance de l'actif général de LMP = 4,55 % en 2009 ; 4,90 % en 2008 ; 5,10 % en 2007. Le taux minimum garanti pour 2010 est de 3,90 %,**
- ⇒ **Trois modes de gestion (fonds à horizon - gestion profilée - gestion libre), permettant d'appréhender tout adhérent au sein d'un même contrat,**
- ⇒ **Une garantie décès qui peut être souscrite à tout moment et sans questionnaire médical.**